

**COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT**Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 29 mars 2019.**

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	6	Présents : Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE., Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR.
présents	9	Absents excusés : Jean MICHEL qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Michel BACARISSE, Maurice ENGELMANN.
votants	9	Absent : Xavier CULEUX
Délibération n°	16/2019	Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR.

**Objet : SECURITE - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - ADHESION AU DISPOSITIF
« PARTICIPATION CITOYENNE ».**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, avec l'aide du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux, que le concept de « participation citoyenne » est une démarche visant à associer les habitants aux acteurs locaux de sécurité, concernés par la sécurité de son environnement avec et sous le contrôle de l'Etat. Il permet d'accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'information des forces de l'ordre.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance des termes du protocole,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du Département de la Marne, Monsieur le Procureur de la République près du TGI de Reims, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux.

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 mars 2019
Le Maire,
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 avril 2019